

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00994

Numéro SIREN : 453 653 677

Nom ou dénomination : SARL A.V.O.

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2019 sous le numéro de dépôt 4028

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AXIOME MONTPELLIER EXPERTISE
COMPTABLE

LE TRIADE BAT 3 CS 79016
215 RUE SAMUEL MORSE
34965 MONTPELLIER CEDEX 2

V/REF :

N/REF : 2004 B 994 / 2019-B-4028

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 07/03/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2017.

Rapport de gestion

Procès-verbal d'assemblée en date du 16/10/2017

Concernant la société

SARL A.V.O.
Société à responsabilité limitée
6 ET 7 quai Paul Cunq
34250 Palavas-les-Flots

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-4028 le 07/03/2019

R.C.S. MONTPELLIER 453 653 677 (2004 B 994)

Fait à MONTPELLIER le 07/03/2019,

LE GREFFIER



SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30/06/2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 Juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par les dispositions légales ou statutaires et ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais impartis.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

➤ **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.**

Durant l'exercice clos le 30 juin 2017, l'activité de la Société a été la suivante :
Notre activité a consisté, tout comme les exercices précédents, en l'exploitation d'un bar restaurant et la mise en location gérance du fonds.
Notre chiffre d'affaires, pour cet exercice, s'est élevé à 168.000 € comme pour l'exercice précédent.

➤ **Evolution prévisible et perspective d'avenir.**

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2017 sont les suivants :
Nous sommes confiants en l'avenir, l'exploitation du fonds se poursuit notre chiffre d'affaire est donc stable.

➤ **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

Depuis le 30 juin 2017 date de clôture de l'exercice, aucun événement important n'est à signaler.



Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	36 263	36 263			
201000 FRAIS D'ETABLISSEMENT	36 263		36 263	36 263	
280100 AMORT.FRAIS D'ETABLISSEMENT		36 263	-36 263	-36 263	
Fonds commercial	455 000		455 000	455 000	
207000 FONDS COMMERCIAL	455 000		455 000	455 000	
Constructions	63 310	63 310			
213500 INST.AGENC./CONSTRUCTIONS	63 310		63 310	66 260	- 2 950
281350 AMORT.AGENC.CONSTRUCTIONS		63 310	-63 310	-66 260	2 950
Installations tech., matériel & outillage indu	68 825	68 525	300	3 684	- 3 384
215000 MATERIEL ET OUTILLAG	68 825		68 825	72 555	- 3 730
281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		68 525	-68 525	-68 872	347
Autres immobilisations corporelles	165 037	132 338	32 699	49 553	- 16 854
218100 INSTAL./AGENC.DIVERS	95 869		95 869	114 374	- 18 505
218200 MATERIEL DE TRANSPORT				21 856	- 21 856
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	9 395		9 395	9 395	
218400 MOBILIER	59 773		59 773	59 773	
281810 AMORT.AG.CON.S.DIVERS		75 045	-75 045	-81 714	6 669
281820 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT				-19 834	19 834
281830 AMORT.MAT.BUREAU & INFORMATIQUE		9 395	-9 395	-9 132	- 263
281840 AMORT. MOBILIER		47 898	-47 898	-45 164	- 2 734
Autres titres immobilisés	267		267	267	
271000 TITRES IMMOBILISES / DROIT DE PROPRIÉTÉ	267		267	267	
Autres immobilisations financières	4 383		4 383	4 383	
275000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	4 383		4 383	4 383	
TOTAL (I)	793 085	300 435	492 650	512 888	- 20 238
Actif circulant					
Avances & acomptes versés sur commandes				526	- 526
409100 FOURN.ACPTES S/COMMANDES VERSES				526	- 526
Clients et comptes rattachés	128 760		128 760		128 760
411000 CLIENTS	128 760		128 760		128 760
Fournisseurs débiteurs	328		328		328
401000 FOURNISSEURS	328		328		328
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	254		254	606	- 352
445661 TVA DEDUCTIBLE	6		6		6
445800 ETAT TAXES SUR C.A. A REGULARISER				513	- 513
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	248		248	92	156
Disponibilités	29 528		29 528	255	29 273
512200 BANQUE POPULAIRE DU MIDI	29 528		29 528	255	29 273
Charges constatées d'avance				83	- 83
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				83	- 83
TOTAL (II)	158 870		158 870	1 470	157 400
TOTAL ACTIF (0 à V)	951 955	300 435	651 520	514 358	137 162

➤ **Activité en matière de recherche et développement.**

Compte tenu de l'objet social, aucune activité en matière de recherche et développement n'est à signaler.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

➤ **Prises de participations ou prises de contrôle**

Nous vous informons que notre société n'a pris aucune participation dans le capital d'une autre société au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Régularisation de participations croisées.**

Aucune participation croisée n'a exigé de régularisation en application des articles L.233-19 du Code de Commerce.

EXAMEN DU BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

➤ **A l'Actif**

L'actif immobilisé net s'élève à la somme globale de 492.650 € en fin d'exercice, contre 512.888 € au 30.06.2016.

L'actif circulant s'élève à la somme globale de 158.870 €, dont principalement 128.760 € de créances clients, 582 € d'autres créances, 29.528 € de disponibilités.

➤ **Au Passif**

Les capitaux propres s'établissent à 50.274 € et se composent :

- du capital social pour un montant de	8.000 €
- de la réserve légale pour un montant de.....	800 €
- du résultat de l'exercice, un bénéfice de	41.474 €

Les dettes ressortent à la somme de 601.246 € et sont constituées en totalité de dettes à 1 an au plus.

BA

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	8 000	8 000	
101000 CAPITAL	8 000	8 000	
Réserve légale	800	800	
106100 RESERVE LEGALE	800	800	
Résultat de l'exercice	41 474	19 602	21 872
TOTAL (I)	50 274	28 402	21 872
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Découverts, concours bancaires	70		70
518600 INTERETS COURUS	70		70
Divers	29 040	29 040	
165000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	29 040	29 040	
Associés	393 444	405 538	- 12 094
455010 C/C ABDELKADER BELHADIA	185 226	209 081	- 23 855
455020 C/C BELHADIA VIVIANE	150 662	142 822	7 840
455030 C/C BELHADIA OLIVIER	57 555	53 635	3 920
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 728	1 071	1 657
401000 FOURNISSEURS		518	- 518
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	2 728	554	2 174
. Organismes sociaux	8 808		8 808
437600 RSI MR BELHADIA ABDELKADER	8 808		8 808
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 171	7 719	15 452
445500 ETAT TAXES SUR C.A. A DECAISSER		5 656	- 5 656
445510 ETAT TVA A DECAISSER	1 514		1 514
445710 TVA COLLECTEE 20 %	21 657		21 657
445870 ETAT TVA S/FACT.A ETABLIR		2 063	- 2 063
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 813	2 978	- 165
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	2 813	2 978	- 165
Autres dettes	57 172	39 609	17 563
467100 NEXXT	57 172	39 609	17 563
Produits constatés d'avance	84 000		84 000
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	84 000		84 000
TOTAL (IV)	601 246	485 956	115 290
TOTAL PASSIF (I à V)	651 520	514 358	137 162

RESULTATS - AFFECTATION

➤ Examen des comptes et résultats.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, nos produits d'exploitations se sont élevés à 168.000 € contre 168.000 € pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 101.339 € contre 104.520 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6.247 € contre 5.613 € pour l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitements s'élèvent à 597 € contre 12.600 € pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 19.128 € contre 25.645 € pour l'exercice précédent.

Les autres charges s'élèvent à 1 €, contre 20 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 127.313 € contre 148.398 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 40.688 €, contre 19.602 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -379 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 1.165 € contre 0 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat net de l'exercice 2017 se solde par un bénéfice de 41.474 €, contre un bénéfice de 19.602 € sur l'exercice précédent.

➤ Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 41.474 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice 41.474 €
Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

BA

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	168 000		168 000	168 000	0,00
708310 LOCAT* GERANCE EURL NEXXT	168 000		168 000	168 000	0,00
Chiffre d'affaires Net	168 000		168 000	168 000	0,00

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
Autres produits	1		1	N/S
758000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	1		1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	168 001	168 000	1	0,00
Autres achats et charges externes	101 339	104 520	- 3 181	-3,04
606110 EDF	13 145	15 816	- 2 671	-16,89
606120 EAU	4 603	3 498	1 105	31,59
606130 GAZ	1 744		1 744	N/S
613200 LOYERS LOCAL TEYRAN	16 800	11 500	5 300	46,09
613210 LOYERS RESTO	50 785	50 785		0,00
613220 LOYERS APPART.	11 976	11 964	12	0,10
614000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	36	50	- 14	-28,00
615550 ENTRETIEN MATERIEL		3 200	- 3 200	-100
615580 ENTRE ET REP VEHICULE		616	- 616	-100
616000 PRIMES D'ASSURANCES	83	1 639	- 1 556	-94,94
622600 HONORAIRES	1 150	2 694	- 1 544	-57,31
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	86	40	46	115,00
626200 TELECOM	742	2 181	- 1 439	-65,98
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	191	537	- 346	-64,43
Impôts, taxes et versements assimilés	6 247	5 613	634	11,30
633300 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	98		98	N/S
635110 C.F.E	829	410	419	102,20
635120 IMPOTS TAXES FONCIERES	4 490	5 139	- 649	-12,63
637800 IMPOTS TAXES DIVERSES		23	- 23	-100
637810 CSG DEDUCTIBLE	830	41	789	N/S
Salaires et traitements	597	12 600	- 12 003	-95,26
641500 COTISATIONS RSI	597	12 600	- 12 003	-95,26
Dotations aux amortissements sur immobilisations	19 128	25 645	- 6 517	-25,41
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	19 128	25 645	- 6 517	-25,41
Autres charges	1	20	- 19	-95,00
658000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	1	20	- 19	-95,00
Total des charges d'exploitation (II)	127 313	148 398	- 21 085	-14,21
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	40 688	19 602	21 086	107,57
Intérêts et charges assimilées	379		379	N/S
661600 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	379		379	N/S
Total des charges financières (VI)	379		379	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-379		- 379	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	40 309	19 602	20 707	105,64
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 800		6 800	N/S
771800 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	6 800		6 800	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 800		1 800	N/S
775200 EXCEPT PRODTS CESS ELEM ACTIF CEDES CORP	1 800		1 800	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)	8 600		8 600	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	650		650	N/S

• Au compte courant d'associé M.BELHADIA Kader	16.589,60 Euros
• Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane	16.589,60 Euros
• Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier	8.294,80 Euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

➤ **Dépenses non déductibles fiscalement.**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal à hauteur de 17 €.

Correspondant en totalité à des pénalités.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, nous tenons à vous préciser qu'aucune convention n'y est mentionnée.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

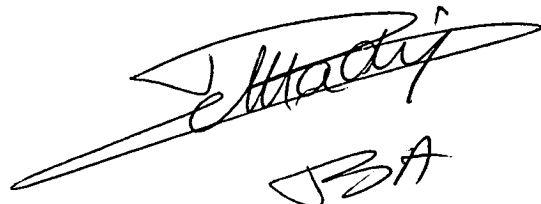
Nous vous proposons de voter les résolutions habituellement présentées lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

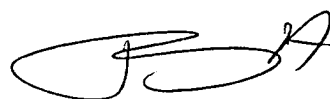
Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

La gérance
M. Abdelkader BELHADIA



	Exercice clos le 30/06/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2016 (12 mois)	Variation sur 12 mois	%
671200 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	17		17	N/S
671800 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	633		633	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 785		6 785	N/S
675200 VAL NET COMPT ELEM ACTIF CEDES CORPORELS	6 785		6 785	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	7 435		7 435	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 165		1 165	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)	176 601	168 000	8 601	5,12
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	135 126	148 398	- 13 272	-8,94
RESULTAT NET	41 474	19 602	21 872	111,58



Liasse fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>A.V.O. SARL</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>6 Quai Paul Cuneo 34250 PALAVAS-LES-FLOTS</u>											
SIREN		4 5 3 6 5 3 6 7 7									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Exercice N clos le 3 0 6 2 0 1 7											
ACTIF											
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	455 000	012		455 000				
		Autres *	014	36 263	016	36 263					
	Immobilisations corporelles *		028	297 171	030	264 172	32 999				
	Immobilisations financières * (1)		040	4 651	042		4 651				
	Total I (5)		044	793 085	048	300 435	492 650				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									
		050		052							
	Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	128 760	070		128 760				
		Autres * (3)	072	582	074		582				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	29 528	086		29 528				
Charges constatées d'avance *		092		094							
Total II		096	158 870	098		158 870					
Total général (I+II)		110	951 955	112	300 435	651 520					
PASSIF											
						Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				8 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				800				
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				41 474				
	Provisions réglementées		140								
Total I		142				50 274					
Total II		154									
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156				29 110				
	Emprunts et dettes assimilées		164								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166				2 728				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		169	393 444			485 408				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		172								
Produits constatés d'avance		174				84 000					
Total III		176				601 246					
Total général (I + II + III)		180				651 520					
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 675					
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	1 800					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

TS A
copie certifiée conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-BSD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A.V.O. SARL		Neant ☐			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	x	Exercice N clos le 30/06/2017			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	168 000		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits					230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	168 001		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	101 339		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	829	244	6 247		
	Rémunérations du personnel *					250	597		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
	Dotations aux amortissements *					254	19 128		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259			262	1		
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	127 313		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	40 688		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	379		
Produits exceptionnels (IV)						290	8 600		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300	7 435		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	41 474		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	41 474	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	17		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350		
	Dont divers								
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)						655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	41 491	354
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	41 491	372
						Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PSA

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2031-SD (2017)	
Formulaire obligatoire (art. 53 A ou 302 septies A bis du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux	
N° 11085 #19			
Exercice ouvert le 01/07/2016 et clos le 30/06/2017		Régime "simplifié d'imposition" ☒ ou "réel normal" ☐ Option pour la comptabilité super-simplifiée ☐ TVA ☐ Option pour le régime de la taxation au tonnage ☐	
(cocher la ou les cases correspondantes)			
A IDENTIFICATION		B DIVERS	
Identification du A.V.O. SARL destinataire 6 Quai Paul Cunq 34250 PALAVAS-LES-FLOTS		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise:	
Préciser: l'ancienne adresse en cas de changement: le téléphone: 06.15.88.76.26		Activités exercées (souligner l'activité principale): Location Gerance Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)		Col. 1 Col. 2	
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)		41 491	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu.....		a	
à déduire: quote-part des frais et charges correspondants ①.....		b	
revenus nets exonérés (a - b).....		c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu.....		d	
3 Total		41 491	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②		41 491	
4bis Revenu compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)			
- Subventions d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, produit et recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies		e	
- Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies		f	
5 Plus-values			
taxées selon les règles prévues pour les particuliers ③		à court terme et à long terme exonérées ⑤	
à long terme différée de 2 ans ④ (art. 39 quinquies I 1 du CGI)		à long terme imposables au taux de 16 % ⑥	
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) ⑦			
6 Exonérations et Abattements			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐ ZRR art. 44 quinquies ☐ Autres dispositifs ⑧ ☐		Zone de restructuration de défense (art. 44 terdecies) ☐	
art. 44 octies et 44 octies A ☐ Zone franche d'activités ☐ Jeune entreprise (JED) ☐		Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art. 244 quater W) ☐	
Exonération ou abattement pratiqué ⑨ sur les plus-values à long terme imposables au taux de 16 % ☐		Option crédit d'impôt outre-mer secteur logement social (art. 244 quater X) ☐	
7 BIC non professionnels (2031 Ter-SD) ⑩		a - BÉNÉFICE b - DÉFICIT c - PLUS-VALUE	
8 Régime des sociétés de personnes ⑪			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
ATTENTION: toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . La notice 2033-NOT-SD est accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique « Recherche de formulaires ».			
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ Nom, adresse, téléphone, télécopie: - Professionnel de l'expertise comptable: AXIOME MONTPELLIER EXPERTISE COMPTABLE 215 Rue Samuel Morse cedex 2 34965 Montpellier 04 67 15 89 15 - Conseil: - CGA: - N° d'agrément du CGA ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐			
À PALAVAS-LES-FLOTS le 10/10/2017 Signature et Abdelkader BELHADIA qualité du déclarant Gérant			

Formulaire obligatoire
(art. 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD
(2017)

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).
(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC « B » ou BIC non professionnels « M » ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
OLIVIER BELHADIA 2 QUAI GEORGES CLEMENCEAU APPARTEMENT 601 34250 PALAVES-LES-FLOTS		8 603	
ABDELKADER BELHADIA Gérant 10 RUE DES CHENES VERTS LOTISSEMENT LA BOISSIERE II 34820 TEYRAN		15 681	
VIVIANE BELHADIA 10 RUE DES CHENES VERTS LOTISSEMENT LA BOISSIERE II 34820 TEYRAN		17 207	

Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2017

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3000 € pour les cadeaux ou 6100 € pour les frais de réception.

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des :
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

Exercice 2017

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2015, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)
	(*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①

① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Signature

SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunaq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 Octobre 2017
--

L'an deux mille dix sept,
Le 16 Octobre,
A 19 heures,

Les associés de la société SARL A.V.O., société à responsabilité limitée au capital de 8.000€, divisé en 800 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	320 Parts
Madame Viviane BELHADIA,	320 Parts
Monsieur Olivier BEHADIA,	160 Parts

TOTAL	800 Parts
--------------	------------------

Tous les associés étant présents, l'Assemblée générale peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Abdelkader BELHADIA préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le Président rappelle que, conformément à l'article 9 des statuts sociaux, en cas de démembrement de la propriété, le droit de vote appartient exclusivement à l'usufruitier, tant pour les décisions collectives ordinaires que pour les décisions collectives extraordinaires.

Le Président rappelle également que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, et décision à cet égard,

BA

- Ratification des comptes courants des associés,
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2017,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Elle précise que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à Monsieur Abdelkader BELHADIA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	41.474 €
------------------------	----------

Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|---|-----------------|
| • Au compte courant d'associé M.BELHADIA Abdelkader | 16.589,60 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 16.589,60 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 8.294,80 Euros |

BA

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés entérine le solde des comptes courants des associés au 30.06.2017, qui s'élevaient respectivement à :

Monsieur Abdelkader BELHADIA,	185.226 Euros
Madame Viviane BELHADIA,	150.662 Euros
Madame Olivier BEHADIA,	57.555 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M. Abdelkader BELHADIA



SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

**TEXTE DES RESOLUTIONS AFFECTATION DU RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2017
VOTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 OCTOBRE 2017**

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice 41.474 €

Attribué en totalité aux associés au prorata de leurs droits dans le capital soit :

- | | |
|---|-----------------|
| • Au compte courant d'associé M.BELHADIA Abdelkader | 16.589,60 Euros |
| • Au compte courant d'associé Mme BELHADIA Viviane | 16.589,60 Euros |
| • Au compte courant d'associé M. BELHADIA Olivier | 8.294,80 Euros |

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance



SARL A.V.O.
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
Siège social :
6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

**RAPPORT SPECIAL
DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 OCTOBRE 2017**

Exercice clos le 30 JUIN 2017

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, la gérance d'une société à responsabilité limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

A ce titre,

<u>CONVENTION N°1</u>	
Identité du contractant	EURL NEXXT
Associé concerné	Olivier BELHADIA
Type de la convention	Contrat de Location Gérance
Objet de la convention	Redevances 2017
Modalités financières	168.000 €

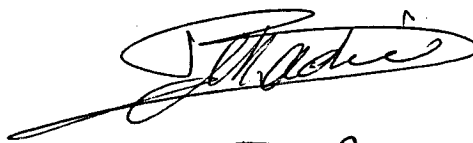
<u>CONVENTION N°2</u>	
Identité du contractant	SARL BELAGIO
Associé concerné	Olivier BELHADIA
Type de la convention	Location TEYRAN
Objet de la convention	Loyers 2017
Modalités financières	15.400 €

BA

CONVENTION N°3	
Identité du contractant	SCI LES CHENES VERTS
Associé concerné	Abdelkader et Viviane BELHADIA
Type de la convention	Location TEYRAN
Objet de la convention	Loyers 2017
Modalités financières	1.400 €

La Gérance

Abdelkader BELHADIA



BA

SARL A.V.O.

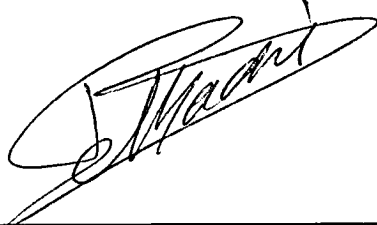
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros

Siège social :

6 et 7 Quai Paul Cunq
34250 PALAVAS LES FLOTS
R.C.S. MONTPELLIER : 453 653 677

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
du 16 OCTOBRE 2017 à 19h

Associés Noms, prénoms et adresse	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signatures
M. Abdelkader BELHADIA 10 Rue des Chênes Verts La Boissiere II 34250 PALAVAS LES FLOTS	320	320	
Mme Viviane BELHADIA 10 Rue des Chênes Verts La Boissiere II 34250 PALAVAS LES FLOTS	320	320	
Mme Olivier BELHADIA 2 Quai Georges Clemenceau Appt 601 34820 GANGES	160	160	
Total	800	800	

Sur les 800 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que 800 parts sont présentes ou représentées, et totalisent 800 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 800 voix.

Le gerant

